

Le Président de l'université

**ARRÊTÉ N° 2025-54 DU 17 AVRIL 2025
RELATIF À LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS À L'ÉLECTION
DES REPRÉSENTANT(E)S DES ÉTUDIANT(E)S AUX CONSEILS CENTRAUX
ET AUX CONSEILS FACULTAIRES DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ**

Scrutin du mardi 8 avril 2025 au jeudi 10 avril 2025

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts ;
- Vu** la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-88 du 7 juillet 2022 de la présidente de l'université portant décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein de l'université Paris Cité et abrogeant l'arrêté n° 2021-01 ;
- Vu** la délibération n° 2023-26 du Conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Édouard KAMINSKI en tant que Président de l'établissement ;
- Vu** l'arrêté n° 2025-17 du 13 février 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et facultaires de l'université Paris Cité ;
- Vu** l'arrêté n° 2025-36 du 31 mars 2025 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection de représentants des étudiants aux conseils centraux et aux conseils facultaires de l'université Paris Cité ;
- Vu** les procès-verbaux des résultats des scrutins.

Considérant qu'aucune candidature n'a été déposée au titre de la commission recherche de la Faculté des Sciences ;

Considérant qu'aucune candidature n'a été déposée au titre de la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités.

ARRÊTE :

Article 1 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont déclaré(e)s élu(e)s au Conseil d'administration de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiant(e)s (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléant(e)s) :

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Monsieur Youcef KADRI (titulaire)
2. Madame Ninon FOUQUET (titulaire)
3. Monsieur Mathieu DEVIF (suppléant)
4. Madame Manel ANSEUR (suppléante)

Liste : « LE POING LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT·ES ANTICAPITALISTES »

1. Monsieur James KAMARA (titulaire)
2. Madame Philomène TROULLIER (suppléante)



Article 2 – SÉNAT ACADÉMIQUE

2.1 – Sont déclaré(e)s élu(e)s au sénat académique de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiant(e)s pour la Faculté de Santé (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléant(e)s) :

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Monsieur Raphaël DAUBAIRE-TEMMEM (titulaire)
2. Madame Mathilde OULD MESSAOUD (titulaire)
3. Monsieur Antonio HORHOACA (titulaire)
4. Madame Lina SZENDY (suppléante)
5. Monsieur Stéphane OLIVEIRA (suppléant)
6. Madame Paula ARGUILLERE (suppléante)

2.2 – Sont déclarés élus au sénat académique de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants pour la Faculté des Sciences (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) :

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

1. Monsieur Léopol VIRRION (titulaire)
2. Madame Lola MENGUY (suppléante)

Liste : « LE POING LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT·ES ANTICAPITALISTES »

1. Madame Capucine JUILLARD (titulaire)
2. Madame Fatima HASSAINE (suppléante)

Conformément à l'article 44 des statuts de l'université Paris Cité, « *nul ne peut siéger dans plus d'un des conseils centraux de l'université Paris Cité (Conseil d'administration et sénat académique), à l'exception du Président* ». Monsieur James KAMARA étant élu titulaire au Conseil d'administration et élu suppléant au conseil de Faculté de la Faculté des Sciences et au sénat académique, sa décision est de siéger au sein du Conseil d'administration. Madame Fatima HASSAINE devient donc suppléante de Madame Capucine JUILLARD au conseil de Faculté de la Faculté des Sciences et au sénat académique.

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Madame Laetitia Honoraire AGUIÉ (titulaire)
2. Monsieur Elyas ARAB (suppléant)

2.3 – Sont déclaré(e)s élu(e)s au sénat académique de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiant(e)s pour la Faculté Sociétés et Humanités (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) :

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Madame Zoé GRUPPO (titulaire)
2. Monsieur Esteban SIMON (suppléant)

Liste : « LE POINT LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT·ES ANTICAPITALISTES »

1. Madame Taina BISMUTH (titulaire)
2. Monsieur Arthur ANCELIN (suppléant)

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

1. Monsieur Quentin CABAT (titulaire)
2. Madame Lili VANNIER (suppléante)

Article 3 – FACULTÉ DE SANTÉ

3.1 - CONSEIL DE FACULTÉ

Sont déclaré(e)s élu(e)s au conseil de Faculté de la Faculté de Santé de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiant(e)s (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléant(e)s) :

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Monsieur Raphaël DAUBAIRE-TEMMEM (titulaire)
2. Madame Mathilde OULD MESSAOUD (titulaire)
3. Monsieur Antonio HORHOACA (titulaire)
4. Madame Lina SZENDY (titulaire)



5. Monsieur Stéphane OLIVEIRA (titulaire)
6. Madame Paula ARGUILLERE (titulaire)
7. Monsieur Jeremy KACHE (titulaire)
8. Madame Solène CHARLES (suppléante)
9. Monsieur Enzo LOEUIL (suppléant)
10. Madame Fatimata WANE (suppléante)
11. Monsieur Chabane OUATTOU JAHRLING (suppléant)
12. Madame Manel ANSEUR (suppléante)
13. Monsieur Célian METIVIER (suppléant)
14. Madame Mylenna MELOIS (suppléante)

3.2 - CAC - COMMISSION RECHERCHE

Sont déclaré(e)s élu(e)s à la commission recherche de la Faculté de Santé de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiant(e)s (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléant(e)s) :

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Madame Cassandra DJIAN (titulaire)
2. Monsieur Alexis MURAT (titulaire)
3. Madame Emilie NGUYEN (suppléante)
4. Monsieur Nicolas OBTEL (suppléant)

3.3 - CAC - COMMISSION FORMATION

Sont déclaré(e)s élu(e)s à la commission formation de la Faculté de Santé de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiant(e)s (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléant(e)s)

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Monsieur Théo RIBEYRON (titulaire)
2. Madame Daphnée BLOTTIERE (titulaire)
3. Monsieur Perceval DECK (titulaire)
4. Madame Alice DE BATS (titulaire)
5. Monsieur Ulrich ZEANHOULOU MONYEDA (titulaire)
6. Madame Ninon FOUQUET (titulaire)
7. Monsieur Hector VILLEDIEU (titulaire)
8. Madame Morane EBELET (titulaire)
9. Monsieur Benji EL MEDIONI (titulaire)
10. Madame Salma EL ALI (titulaire)
11. Monsieur Philippe KOLEV (titulaire)
12. Madame Farida MOHAMED ANWAR HANAFY SAYED (titulaire)
13. Monsieur Hugo MATHON (suppléant)
14. Madame Soline DANIEL (suppléante)
15. Monsieur Clément HERAUD (suppléant)
16. Madame Lisa GRILO SANTOS (suppléante)
17. Monsieur Thibault GENET (suppléant)
18. Madame Amélie BART (suppléante)
19. Monsieur Jérémie UZAN (suppléant)
20. Madame Maria MOUKARZEL (suppléante)
21. Monsieur Andres ESQUIVEL ENRIQUEZ (suppléant)
22. Madame Héloïse DORNE (suppléante)
23. Monsieur Jonas SAADOUN (suppléant)
24. Madame Camille KLAPISZ (suppléante)

Article 4 - FACULTÉ DES SCIENCES

4.1 - CONSEIL DE FACULTÉ

Sont déclaré(e)s élu(e)s au conseil de Faculté de la Faculté des Sciences de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiant(e)s (5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléant(e)s) :

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

1. Monsieur Léopol VIRRIION (titulaire)
2. Madame Lola MENGUY (suppléante)



Liste : « LE POING LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT-ES ANTICAPITALISTES »

1. Madame Capucine JUILLARD (titulaire)
2. Madame Fatima HASSAINE (suppléante)

Conformément à l'article 44 des statuts de l'université Paris Cité, « nul ne peut siéger dans plus d'un des conseils centraux de l'université Paris Cité (Conseil d'administration et sénat académique), à l'exception du Président ». Monsieur James KAMARA étant élu titulaire au Conseil d'administration et élu suppléant au conseil de Faculté de la Faculté des Sciences et au sénat académique, sa décision est de siéger au sein du Conseil d'administration. Madame Fatima HASSAINE devient donc suppléante de Madame Capucine JUILLARD au conseil de Faculté de la Faculté des Sciences et au sénat académique.

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Madame Laetitia Honoraure AGUIÉ (titulaire)
2. Monsieur Elyas ARAB (titulaire)
3. Madame Emma AGGAR (titulaire)
4. Monsieur Joachim KPAYEDO (suppléant)
5. Madame Lya Khadidja AFRITE (suppléante)
6. Monsieur Pol COLLIN (suppléant)

4.2 - CAC - COMMISSION FORMATION

Sont déclaré(e)s élu(e)s à la commission formation de la Faculté des Sciences de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiant(e)s (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléant(e)s)

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Madame Clara GARCIA (titulaire)
2. Monsieur Timahi LESAGE CAFFA (titulaire)
3. Madame Eleonora CAPUTO (titulaire)
4. Monsieur Nourdine MOHAMED (titulaire)
5. Madame Marie GAUTIER (titulaire)
6. Monsieur Augustin LAURENS (titulaire)
7. Madame Romane POLI (titulaire)
8. Monsieur Elies SASSI (titulaire)
9. Madame Julie BEAUCOUSIN (titulaire)
10. Monsieur Marc GUERIN (titulaire)
11. Madame Élodie ANTON MATHURANAYAGAM (titulaire)
12. Monsieur Noé BLANCHARD (titulaire)
13. Madame Alice THIBERGE (suppléante)
14. Monsieur Mathieu DEVIF (suppléant)
15. Madame Romane GOUILLER (suppléante)
16. Monsieur Rahol SHEIKH (suppléant)

En raison d'une insuffisance de candidatures recevables, huit sièges de suppléants ou de suppléantes demeurent vacants.

Article 5 - FACULTÉ SOCIÉTÉS ET HUMANITÉS

5.1 - CONSEIL DE FACULTÉ

Sont déclaré(e)s élu(e)s au conseil de Faculté de la Faculté Sociétés et Humanités de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiant(e)s (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléant(e)s) :

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Madame Zoé GRUPPO (titulaire)
2. Monsieur Esteban SIMON (titulaire)
3. Madame Kheira ROBLES (titulaire)
4. Monsieur Jules CAMEZIND (suppléant)
5. Madame Fantine HENNEQUIN (suppléante)
6. Monsieur Louis DE JERPHANION (suppléant)

Liste : « LE POINT LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT-ES ANTICAPITALISTES »

1. Madame Taïna BISMUTH (titulaire)
2. Monsieur Arthur ANCELIN (titulaire)
3. Madame Maï GERVAIS (titulaire)
4. Monsieur Yann CORITON (suppléant)



5. Madame Chiara PINSON (suppléante)
6. Monsieur Matthieu CHÈZE (suppléant)

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

1. Monsieur Quentin CABAT (titulaire)
2. Madame Lili VANNIER (suppléante)

5.2 - CAC - COMMISSION FORMATION

Sont déclaré(e)s élu(e)s à la commission formation de la Faculté Sociétés et Humanités de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiant(e)s (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléant(e)s) :

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Monsieur Elliott LE DÛ (titulaire)
2. Madame Sarah ABABSIA (titulaire)
3. Monsieur Victor GOLDBERG (titulaire)
4. Madame Fatema KHALIL (titulaire)
5. Monsieur Rayan AREF (titulaire)
6. Madame Agathe PICAN (titulaire)
7. Monsieur Stanislas FAVIER (titulaire)
8. Madame Alice GUBERT (titulaire)
9. Monsieur Elliot REYNAERT (titulaire)
10. Madame Maud MIALON (titulaire)
11. Monsieur Mirane NAIT ALI (titulaire)
12. Madame Léa SCHELLES (suppléante)
13. Monsieur Marino LEFLOCH (suppléant)
14. Madame Juliette LAUNAY (suppléante)
15. Monsieur Hakan KUZ (suppléant)
16. Madame Hadjer KAIZRA (suppléante)
17. Monsieur Wissem ASSAAD (suppléant)
18. Madame Ines BOUKHARI (suppléante)
19. Monsieur Gabriel BESNARD-GAMBA (suppléant)
20. Madame Marie-Alix BRUZEK (suppléante)
21. Monsieur Grégoire PINCHAUX (suppléant)
22. Madame Adna Marie DELAPIERRE (suppléante)

Liste : « UNI : mérite, excellence, réussite »

1. Madame Aïlis LE FUR (titulaire)
2. Monsieur Alexandre FEKKAK (suppléant)

Article 6 – MANDATS :

La durée du mandat des représentant(e)s des étudiant(e)s est de deux ans. Le mandat des nouveaux membres des conseils court à compter du 22 juin 2025.

Article 7 - RECOURS :

Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation) reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que le Président de l'université et la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par la rectrice, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.



Article 8 - PRISE D'EFFET :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci à la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 9 - EXÉCUTION :

Le directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le **17 AVR. 2025**

Le Président de l'université,

Édouard KAMINSKI

Transmis au rectorat le : **17 AVR. 2025**

Affiché le : **17 AVR. 2025**